

TITRE PROFESSIONNEL

Animateur Loisir Tourisme

Niveau BAC (Niveau 4) · Titre inscrit au RNCP (fiche 32350)

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Le titre professionnel Animateur de Loisir Tourisme forme des professionnels capables de concevoir, organiser, animer et évaluer des activités de loisirs et de tourisme pour divers publics. Ils doivent savoir gérer les aspects logistiques et administratifs, promouvoir les animations, et s'adapter à différents contextes et structures. L'objectif est de créer des expériences enrichissantes et sécurisées tout en contribuant à la dynamique des structures employeuses.

Aptitudes à l'emploi · bonne condition physique - autonomie - créativité - bonne présentation - fort esprit d'équipe

Compétence · Contribuer à la conception d'animations loisirs dans une établissement touristique

- > Participer à la conception d'un projet et d'un programme d'animations loisirs pour différents publics
- > Créer des animations loisirs pour différents publics
- > Promouvoir des animations loisirs

Compétence · Animer des activités de journées et de soirées dans une établissement touristique

- > Animer des activités de journées pour différents publics
- > Animer des activités de soirées pour différents publics
- > Assurer la logistique des animations loisirs



FORMATION

Durée

1 an en alternance sous contrat d'apprentissage.
Durée variable d'une année sur l'autre.

Dates de démarrage et fin de formation

- > CFA SPORT & ANIMATION : Septembre 2024 - Août 2025
- > FORMAT° - Septembre 2024 - Septembre 2025
- > HAPPY RESORT : Novembre 2024 - Septembre 2025
- > E-FORMATION, AFMS - Nous contacter

Lieux de formation possibles

- > CFA SPORT & ANIMATION - Albertville (73)
- > E-FORMATION - Albertville (73)
- > HAPPY RESORT - Valfréjus (73)
- > FORMAT° - Nevers (58)
- > AFMS - Givors (69)

Coût de formation

Formation financée par les OPCO*. **Gratuite pour les apprentis et les employeurs privés**

*Opérateurs de Compétences



PRÉ-REQUIS

- > Être âgé de 16 ans minimum et de 29 ans révolus* à la signature du contrat d'apprentissage
- > Bénéficier d'un niveau B en anglais
- > Être titulaire du PSC1 (formation Prévention & Secours Civiques de niveau 1) et du permis B pour certains employeurs

*Pas de condition d'âge maximum pour les personnes bénéficiant d'une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé ou de dérogations spécifiques.

Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap et/ou titulaire d'une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH).

La pratique de plusieurs arts culturels (théâtre, danse, musique, ateliers manuels...) ou d'activités sportives sont souhaitables.



ACCESSIBILITÉ AUX PUBLICS EN SITUATION DE HANDICAP

Pour tout besoin spécifique et toute adaptation, consultez notre référente H+ :
Virginie PREVOST : referent-handicap@ifa.asso.fr



MODALITÉS DE RECRUTEMENT & DÉLAIS D'ACCÈS

Étude du dossier et entretien individuel
L'examen des candidatures débute six mois avant la date d'entrée en formation et continue jusqu'à cette même date.

Le recrutement s'effectue par le dépôt d'un dossier de candidature en ligne, sur le site : www.ifa.asso.fr/candidature/



ET APRÈS LA FORMATION ?

Que fait le titulaire de cette formation ?

Le titulaire du titre professionnel Animateur de Loisir Tourisme conçoit, organise et anime des activités de loisirs et de tourisme pour divers publics. Il gère les aspects logistiques et administratifs, assure la promotion des activités, et évalue leur efficacité.

Il s'adapte à différents contextes et environnements de travail, tout en garantissant la sécurité et le bien-être des participants.

Emplois accessibles

- > **Postes** : animateur polyvalent (animateur touristique adultes, seniors, culturel, jeux, DJ, chanteur, mini club, découverte, enfants/adolescents, station et événementiel)
- > **Divers secteurs** : hôtellerie de plein air, villages vacances/hôtels clubs, résidences de tourisme, entreprises de loisirs et de spectacles, centres de vacances et d'accueil périscolaires, prestataires de service en animation, stations touristiques montagnardes et de littoral, organisateurs événementiels.

Poursuite d'études

- > DES JEPS Direction de Structures et/ou de Projet (BAC+3)
- > Après l'obtention d'un titre professionnel, il est également possible d'intégrer une licence

Équivalences

Nous contacter pour étudier les éventuelles possibilités d'équivalences.

Passerelles

Nous contacter pour étudier les éventuelles passerelles possibles (en fonction du parcours et du site de formation).



MODALITÉS D'ÉVALUATION

Le titre Animateur Loisir Tourisme est évalué tout au long de la formation grâce aux évaluations des compétences, à la fois théoriques et pratiques (livret d'évaluation renseigné tout au long de la formation). L'évaluation finale obligatoire se déroule devant jury en fin de formation avec des documents produits par le candidat pendant la formation et ses entretiens.